	A,le
<u>Objet :</u> réclamation pour plantation en contrav Par lettre recommandée avec accusé de réce	
Madame, Monsieur,	
Vous avez fait planter à une distance de plus de cinquante centimètres et de moins de deux mètres de notre mur mitoyen, un arbre dont la hauteur actuelle est de mètres.	
Je vous rappelle, qu'aux termes de l'article 671 du Code civil, à défaut de réglementations ou d'usages locaux, une telle plantation ne peut dépasser deux mètres.	
	positions de l'article 672 du Code civil, je vous nage dudit arbre, soit de le couper à la hauteur
A défaut, je ne manquerai pas de porter ce liti	ge devant le tribunal d'instance compétent.
Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agré sentiments distingués.	er, Madame, Monsieur, l'expression de mes

.....